

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD)

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2024-2025



Table des matières

Préambule et objectifs	3
Bourses de réussite à la maîtrise avec mémoire.....	3
Programmes d'études visés.....	3
Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise avec mémoire.....	3
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	3
Bourses de réussite à la maîtrise professionnelle	4
Programmes d'études visés.....	4
Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise professionnelle	4
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	5
Bourses de réussite au doctorat	5
Programmes d'études visés.....	5
Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat	6
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	6
Exceptions.....	7
Procédures pour demander la bourse	7
Personnes-ressource.....	7

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design en vigueur du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

Bourses de réussite à la maîtrise avec mémoire

Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

- Maîtrise en ATDR avec mémoire (MM-AME)
- Maîtrise en design avec mémoire (MM-DSG)
- Maîtrise en architecture avec mémoire (MM-SCA)
- Maîtrise en arts visuels avec mémoire (MM-ARV)

Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise avec mémoire

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans un programme de maîtrise à la session d'attribution de la bourse ;
- Avoir complété 2 sessions à temps complet ;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme, ou 9 sessions d'inscription pour les personnes inscrites à deux programmes simultanément ;

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de : 1 000\$ ou de 1500\$ selon le programme. Les tableaux suivants présentent le détail des bourses offertes selon les programmes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Maîtrise en ATDR avec mémoire (MM-AME) Maîtrise en design avec mémoire (MM-DSG) Maîtrise en architecture avec mémoire (MM-SCA)		
Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Dépôt initial du mémoire	D'une valeur de 1 000\$, cette bourse récompense la complétion du programme dans les délais prescrits.	Dépôt initial du mémoire avant la fin de la sixième session écoulée depuis la première inscription au programme, ou de la neuvième session pour les personnes inscrites à deux programmes simultanément.

Maîtrise en arts visuels avec mémoire (MM-ARV)		
Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Dépôt initial du mémoire	D'une valeur de 1 500\$, cette bourse récompense la complétion du programme dans les délais prescrits.	Dépôt initial du mémoire avant la fin de la sixième session écoulée depuis la première inscription au programme.

Bourses de réussite à la maîtrise professionnelle

Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

- Maîtrise en ATDR avec essai (M-AME)
- Maîtrise en science de l'architecture – Design urbain (M-SCA)
- Maîtrise en architecture (M-ARC)
- Maîtrise en design d'interaction (M-DSG)

Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise professionnelle

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans un programme de maîtrise professionnelle à la session d'attribution de la bourse ;
- Avoir complété 2 sessions à temps complet ;
- Ne pas avoir dépassé la limite de sessions d'inscription du programme concerné ;

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le nombre de bourses est limité et varie selon les règles d'attribution de chaque programme.

Maîtrise en ATDR avec essai (M-AME)		
Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Dépôt d'un dossier de candidature	4 bourses d'une valeur de 2000\$ pour un total de 8 000\$. Ces bourses, attribuées par concours, récompensent notamment la qualité du dossier académique bonifié par une activité à valeur ajoutée	Voir Annexe A pour plus de détails.

Maîtrise en science de l'architecture – Design urbain (M-SCA)		
Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Détails à venir		Voir Annexe B pour plus de détails.

Maîtrise en architecture (M-ARC)		
Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Détails à venir		Voir Annexe C pour plus de détails.

Maîtrise en design d'interaction (M-DSG)		
Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Dépôt de la version finale et complète de l'essai	2 bourses d'une valeur de 2000\$ pour un total de 4000\$. Ces bourses, attribuées par concours, récompensent notamment la complétion du programme dans les délais prescrits.	Avoir déposé la version finale et complète de l'essai avant la fin de la troisième session écoulée depuis la première inscription au programme. Voir Annexe D pour plus de détails.

Bourses de réussite au doctorat

Programmes d'études visés

Les programmes de doctorat admissibles à ces bourses sont :

- Doctorat en aménagement (D-AME)
- Doctorat en architecture (D-ARC)
- Doctorat sur mesure (D-MESR)

Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de : 9000\$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Examen rétrospectif	Bourse de 1000 \$ attribuée lors de la réussite de l'examen rétrospectif.	Avoir réussi son examen rétrospectif avant ou au terme de la 6e session écoulée depuis la première inscription au programme.
Examen prospectif	Bourse de 1000 \$ attribuée lors de la réussite de l'examen prospectif.	Avoir réussi son examen prospectif au terme de la 6e session écoulée depuis la première inscription au programme.
Avis favorable du directeur ou de la directrice de thèse - 1	Bourse de 2000 \$ attribuée après avoir obtenu un avis favorable du directeur ou de la directrice.	Avoir obtenu un avis favorable du directeur ou de la directrice avec ou sans avis du comité de thèse au terme de la 9 ^e session écoulée depuis la première inscription au programme.
Avis favorable du directeur ou de la directrice de thèse - 2	Bourse de 2000 \$ attribuée après avoir obtenu un avis favorable du directeur ou de la directrice.	Avoir obtenu un avis favorable du directeur ou de la directrice avec ou sans avis du comité de thèse au terme de la 12 ^e session écoulée depuis la première inscription au programme.
Dépôt initial de la thèse	Bourse de 3000 \$ attribuée après le dépôt initial de la thèse	Avoir fait le dépôt initial de la thèse avant la fin de la 15e session écoulée depuis la première inscription au programme. Le dépôt initial doit avoir été dûment autorisé par le directeur ou la directrice de recherche.

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes.
- L'étudiante ou l'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra fournir des pièces justificatives pertinentes.

Procédures pour demander la bourse

La personne doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.
6. EXCEPTION : Pour le doctorat sur mesure, la demande ne peut se faire sur Capsule. La personne doit faire sa demande en écrivant à : etudes@art.ulaval.ca

Consulter la procédure [ici](#).

Personnes-ressource

École d'architecture
Willem Fortin
Conseiller@arc.ulaval.ca

ÉSAD
Willem Fortin
Conseiller@arc.ulaval.ca

École d'art
Valérie Martin
Conseillere.art-design@art.ulaval.ca

École de design
Paule Garon
Conseillere.design-art@art.ulaval.ca

ANNEXE A

BOURSE DU FONDS DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (FSR) DE LA FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN (FAAAD)
MAÎTRISE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AVEC ESSAI (M-ATDR)
CODE UL : M-AME

PRÉAMBULE ET OBJECTIF

Les bourses du Fonds de soutien à la réussite (FSR) permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Chaque programme comporte son plan d'attribution de bourses avec les étapes qui y sont associées. Voici le plan pour le programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR) avec essai (M-ATDR)

BOURSES

4 bourses de 2 000 \$

- 2 pour la session Automne 2024
- 2 pour la session Hiver 2025 (ou davantage si les bourses de la session automne ne sont pas attribuées).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Une personne étudiante à la M-ATDR avec essai peut recevoir une bourse du FSR si :

- Elle a complété et réussi au moins 39 crédits de cours, ou 30 crédits si une scolarité probatoire n'a pas été exigée.
- Elle est inscrite à temps plein à la M-ATDR (12 crédits) dans la session où elle soumet sa demande.
- Elle présente son dossier de candidature au plus tard le 6 septembre 2024 (concours Automne 2024) ou le 17 janvier 2025 (concours Hiver 2025).
- Le dossier de candidature soumis est complet, avec les éléments suivants :
 - Un curriculum vitae.
 - Le relevé de notes (M-ATDR).
 - Un exposé de 500 mots (maximum) expliquant comment une activité de valeur ajoutée a préparé de manière adéquate la personne à la pratique professionnelle en ATDR et à la mise en œuvre de projets de planification et d'intervention.

CRITÈRES DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES

- **Critère no 1** : moyenne académique à la M-ATDR (50 % de la note pour le classement).
- **Critère no 2** : avoir réalisé une activité non obligatoire donnant une valeur ajoutée à la M-ATDR, comme une recherche dirigée (3 ou 6 crédits) ou un stage (3 crédits), ou s'être impliqué de manière significative dans l'association étudiante. D'autres activités de nature académique pourraient aussi être considérées (50 % de la note pour le classement).
- L'évaluation du dossier est faite par le directeur ou la directrice de programme avec les professeurs ou professeures membres du comité de programme. Si deux candidatures sont ex aequo et qu'il n'y a pas suffisamment de bourses disponibles, le directeur ou la directrice de programme tranche pour choisir le ou la récipiendaire.
- Vers la mi-septembre ou la fin janvier, la direction de programme informe les personnes ayant soumis un dossier du résultat du concours.

ANNEXE B

**BOURSE DU FONDS DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (FSR) DE LA FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT,
D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN (FAAAD)**

MAÎTRISE EN SCIENCE DE L'ARCHITECTURE (DESIGN URBAIN)

CODE UL : M-SCA

PRÉAMBULE ET OBJECTIF

Les bourses du Fonds de soutien à la réussite (FSR) permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Chaque programme comporte son plan d'attribution de bourses avec les étapes qui y sont associées. Voici le plan pour le programme de maîtrise en science de l'architecture (M-SCA)

Détails à venir

ANNEXE C

BOURSE DU FONDS DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (FSR) DE LA FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT,
D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN (FAAAD)

MAÎTRISE EN ARCHITECTURE

CODE UL : M-ARC

PRÉAMBULE ET OBJECTIF

Les bourses du Fonds de soutien à la réussite (FSR) permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Chaque programme comporte son plan d'attribution de bourses avec les étapes qui y sont associées. Voici le plan pour le programme de maîtrise en architecture (M-ARC)

BOURSES

Détails à venir.

ANNEXE D

BOURSE DU FONDS DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (FSR) DE LA FACULTÉ D'AMÉNAGEMENT,
D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN (FAAAD)
MAÎTRISE EN DESIGN D'INTERACTION (MDI)
CODE UL : M-DSG

PRÉAMBULE ET OBJECTIF

Les Bourses du Fonds de soutien à la réussite (FSR) de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD) permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Chaque programme comporte son plan d'attribution de bourses avec les étapes qui y sont associées. Voici le plan pour le programme de maîtrise en design d'interaction (MDI).

BOURSES

2 bourses de 2000\$

L'une des bourses sera réservée à une personne ayant le statut *Hors Québec* (HQ) reconnu par le bureau du registraire.

DATES IMPORTANTES

Avant le 1^{er} juillet : dépôt du dossier de candidature par courriel à la direction de programme.

Avant le premier lundi de septembre : dépôt de la version finale et complète de l'essai à la direction de programme (selon les modalités du plan de cours DES-6018).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- être une personne étudiante admise à la MDI (année universitaire en cours)
- régime d'études à temps complet (de septembre à août de la même année universitaire, 12 mois)
- avoir déposé son dossier de candidature avant le 1^{er} juillet de la troisième session.
- dépôt de la version finale et complète de l'essai avant la fin de la troisième session (fin du programme) | Sans être noté, l'essai des personnes présumées gagnantes sera évalué en priorité (septembre).
- complétion et réussite de tous les cours MDI (sauf l'essai, qui sera évalué au cours de l'automne) avant la fin du programme.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Une lettre de 500 mots +/- 10% (format PDF joint au courriel) dans laquelle la personne expose les raisons qui en ferait le ou la meilleure bénéficiaire de la bourse dans un contexte d'aide à la réussite. Le courriel présentant la lettre doit préciser des coordonnées postales/courriel/téléphoniques qui seront valides pendant un an après la fin du programme (pour les communications et l'envoi du paiement).

ÉVALUATION DE LA LETTRE

- Critères : 1) valeur et pertinence de l'argumentation, 2) clarté, 3) qualité de la rédaction et 4) qualité de la présentation matérielle.
- Pointage attribué à la lettre : exceptionnelle (0,4), excellente (0,3), très bonne (0,2), bonne (0,1), faible ou insuffisante (-0,2).
- L'évaluation de la lettre est faite par un comité de trois enseignants présidé par la direction de programme, comité qui fait part de son évaluation et de la classification finale à la conseillère de la gestion des études et à la direction de l'École de design.

CRITÈRES DE CLASSIFICATION (système de pointage)

- **moyenne de programme** calculée après la session d'hiver, portant sur les 5 cours de l'automne et les 3 cours de l'hiver (30 crédits au total) qui compte pour 50%.
+
- pointage à la suite de l'évaluation de la lettre qui compte pour 50%.

ATTRIBUTION

- Chaque candidature reçue au 1^{er} juillet de chaque année (pour l'année universitaire en cours) est classée selon le pointage (moyenne de programme + évaluation de la lettre).
- 1^{re} bourse : la personne ayant reçu le plus haut pointage au total se voit attribuer une bourse de 2000\$ (ou 4000\$ s'il y a une seule candidature).
- 2^e bourse : la personne reconnue comme HQ ayant reçu le plus haut pointage (mais n'ayant pas obtenu la 1^{re} bourse) se voit attribuer une bourse de 2000\$.
- Si une candidature HQ reçoit la 1^{re} bourse (meilleur pointage), la 2^e bourse est alors attribuée à la personne ayant le deuxième meilleur pointage pour éviter la remise des deux bourses à la même personne.
- S'il n'y a aucune candidature HQ, les deux meilleurs pointages reçoivent une bourse.

REMISE DES BOURSES

Vers la mi-septembre, la direction de programme informe les récipiendaires et diffuse leurs noms auprès de l'administration de l'École (direction, finances, gestion des études) ainsi qu'à l'ensemble de la cohorte, du corps enseignant de la MDI, sur le site de l'École et dans les médias sociaux facultaires.

PROMOTION

Ce programme de bourse sera annoncé lors de la rencontre de bienvenue MDI en septembre ainsi que par un courriel d'appel à candidatures à la fin de la session d'hiver. Les modalités du concours seront affichées sur le site de l'École et de la Faculté.